



FLAXWEILER

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que la décision du conseil communal du 24 février 2026, modifiant le règlement de circulation générale de la commune de Flaxweiler du 24 septembre 2014 (Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles, tracteurs et machines automotrices sur le chemin rural « op Tueschaker »), a été approuvée par la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics le 13 mars 2026 et par le Ministre des Affaires intérieures le 18 mars 2026, réf. 322/26/CR.

Connaissance et copie du présent règlement peuvent être prises au secrétariat de la commune.

Le Collège échevinal,
Le Bourgmestre ou Le Secrétaire,

